



CODE DE CONDUITE

DATE CREATION : Janvier 2023

DIFFUSION : A l'ensemble des salariés de l'entreprise ACI-Elévation

L'entreprise ACI-élévation, via ce Code de Conduite, met en place un outil permettant la protection de sa réputation.

Ainsi, chacun des collaborateurs veille à l'application de ce code quel que soit son poste et sa fonction.

Les salariés doivent, lorsqu'ils ne sont pas sûrs de la conduite à tenir dans une situation donnée, se tourner vers la direction.

➤ Discrimination et harcèlement

ACI-élévation respecte la dignité humaine, personnelle, la vie privée et s'engage à lutter contre toute forme de discrimination et harcèlement.

Toute discrimination due à la nationalité, l'origine, la religion, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'état de santé physique et/ou psychologique (handicap, maternité, etc.) ou de sa situation familiale ainsi que tout type d'harcèlement physique et psychologique seront sanctionnés. Aucun salarié ne peut être sanctionné ou discriminé pour avoir témoigné, de bonne foi, d'agissements discriminatoires ou les avoir relatés.

Chaque salarié doit faire preuve de correction et de respect dans son comportement, vis-à-vis de ses collègues, de sa hiérarchie et de ses subordonnés. Il en va de même concernant les personnes extérieures à l'entreprise, notamment la clientèle, les fournisseurs, les prestataires, etc.

Afin de préserver la vie privée, l'entreprise ACI-Elévation ne demande et n'utilise que les informations utiles pour se conformer aux obligations légales ou pour contribuer à la gestion de l'entreprise.

➤ Préservation de l'environnement

Dans la mesure du possible, l'entreprise ACI-Elévation développe ses activités dans le respect de l'environnement en relation avec les parties prenantes.

Elle utilise des matières premières provenant principalement localement et/ou de France.

ACI-Elévation met en place une utilisation de l'énergie plus économe. Chaque salarié cherche à utiliser les ressources de manière économe et prend en compte la dimension environnementale lors de ses tâches quotidiennes.

➤ Obligations de réserve et de confidentialité

Chaque salarié, dans le cadre de son contrat de travail et des missions qui lui sont confiées, a une obligation de réserve et loyauté portant sur les informations dont il est destinataire ou dont il a connaissance et dont la divulgation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise, pourrait porter préjudice à l'entreprise.

Les informations confidentielles, commerciales, la listes des clients actuels et/ou futurs, les projets de conceptions des machines, les bases de données, les informations sur les données financières non publiées ne doivent pas être divulgués. Cette obligation continue à s'appliquer après la cassation du contrat de travail du salarié.

➤ Pratiques commerciales et corruption

Depuis sa création, les pratiques commerciales d'ACI-Elévation sont régies par l'honnêteté et le respect de toutes les dispositions légales.

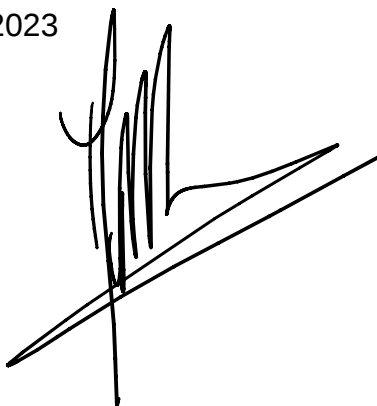
Ainsi, les salariés ne doivent pas tirer un avantage personnel des affaires commerciales réelles ou potentielles. Ils ne doivent pas influencer ou être influencés. Ils peuvent uniquement proposer ou accepter des repas d'affaires raisonnables et appropriés.

Ce code de conduite est intégré dans le livret d'accueil de l'entreprise

A Isles-sur-Suippe le 03/01/2023

LA DIRECTION

Matthieu CBAU
Directeur d'ACI-Elévation

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a horizontal line, positioned over the printed name and title of the signatory.